

Jacky TESSIER, premier directeur de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers d'Allonnes, nous a laissé son témoignage à propos du « cheminement de la formation initiale du personnel soignant sur près d'un demi-siècle », tel qu'il l'a vécu tout au long de sa carrière d'infirmier en psychiatrie, de formateur, puis de directeur.

La formation professionnelle selon le programme d'études de 1955

La formation commence à s'organiser avec l'arrêté du 28 juillet 1955 mais c'est surtout l'arrêté du 4 octobre 1958 qui précise l'organisation de la formation professionnelle du personnel soignant des Hôpitaux Psychiatriques et introduit le programme des cours.

Les disciplines enseignées sont essentiellement :

- l'anatomie et la physiologie,
- la médecine,
- la psychiatrie,
- l'hygiène,
- la pharmacie,
- quelques notions administratives.

Les cours sont au nombre de 120, leçons de 1h30 ou 3 heures qui se déroulaient au minimum sur deux années. L'enseignement magistral est complété par les exercices et des discussions ayant notamment pour objet l'application pratique des matières traitées dans les cours. Ils s'effectuent à demi sur le temps personnel de l'agent en formation et à demi sur le temps de travail, seulement lorsque l'élève stagiaire est d'équipe d'après-midi.

Les stages ont lieu dans les services d'affectation des élèves infirmiers qui sont alors sous la responsabilité des Médecins Chefs de Service. Il est à noter que les élèves infirmiers stagiaires sont des agents salariés.

En 1958, il y avait en moyenne 10 heures de cours par semaine à l'hôpital psychiatrique du Mans et les trois Médecins Chefs de l'établissement participaient tous au cours de psychiatrie intitulées alors « Soins aux Malades Mentaux ».

Des internes assurent l'enseignement de l'anatomophysiologie et de la pathologie générale (médecine).

Le programme de pharmacie est dispensé par le pharmacien gérant de l'établissement. En règle générale, les matières sont enseignées par des praticiens compétents dans chacun des domaines indiqués.

Au début, il n'y a pas à proprement parler de « cours de travaux pratiques », l'apprentissage et la maîtrise des techniques de soins se faisaient dans les services, lieux de stages, sous la responsabilité des infirmiers(ères) titulaires d'une façon empirique le plus souvent.

Il y avait toutefois 2 heures de cours de travaux pratiques assurées par un infirmier sur la technique des bandages.

A partir des années 1960, un nombre plus important de cours de travaux pratiques est organisé par deux religieuses infirmières diplômées d'état.

Cet historique s'inspire d'un travail collectif sur « l'évolution des soins infirmiers au CHS de la Sarthe » auquel j'ai apporté en son temps ma contribution, et s'inspire également de mon expérience professionnelle : 38 années passées dans cet établissement.

A compter d'octobre 1968, une infirmière psychiatrique sous la responsabilité d'un Médecin Chef de Service - Directeur Technique de l'Enseignement, exerce la fonction de « monitrice ». C'est ainsi qu'elle assure l'organisation et le suivi des élèves, dispense quelques cours théoriques et anime des cours de travaux pratiques.

A dater de septembre 1969, après l'ouverture du Centre Psychothérapique d'Allonnes, de nouveaux infirmiers faisant fonction de moniteurs sont désignés pour assurer l'encadrement pédagogique des élèves dans plusieurs secteurs d'hospitalisation.

Chaque centre fonctionne avec un Médecin Chef - Directeur Technique de l'Enseignement : monsieur le Docteur Conseil au Mans et monsieur le Docteur Dachary à Allonnes. L'arrêté du 6 mai 1970 créant le certificat de moniteur de formation professionnelle du personnel soignant de secteur psychiatrique et l'arrêté du 19 février 1971 relatif au programme des études de ce certificat permettent le départ en formation « cadre », en 1972, de deux infirmiers faisant alors fonction de moniteurs.

A leur retour, en juillet 1973, leur formation récente permettra un meilleur encadrement pédagogique et une réflexion sur la mise en application du programme des études d'infirmier de secteur psychiatrique, défini par l'arrêté du 16 février 1973.

Le programme de 1973

Le temps consacré aux cours théoriques et aux discussions est porté à 1580 heures, réparties sur 28 mois de formation (au lieu de deux ans au préalable).

Cette augmentation considérable du temps d'enseignement a nécessité la mise en place d'une structure de formation centralisée dans un même lieu (Allonnes).

La direction de ce centre de formation est alors assurée par un infirmier faisant fonction de moniteur, élu par le Conseil Technique de l'Enseignement, prévu par l'arrêté du 16 février 1973.

Les moniteurs titulaires du certificat de « Moniteur de Formation Professionnelle du personnel soignant de secteur psychiatrique » et les infirmiers faisant fonction de « Moniteurs » viennent constituer l'encadrement pédagogique.

Ce programme met particulièrement l'accent sur :

- la psychologie qui ne fera pas l'objet d'une matière à part mais soutiendra tout l'enseignement de la pathologie mentale,

- l'apparition d'un chapitre intitulé : « Aider l'élève à se situer au sein d'une équipe soignante dans la rencontre avec le malade mental ».
- l'obligation d'effectuer un stage de 6 semaines, à temps plein, dans les services du Centre Hospitalier du Mans (service de médecine ou de chirurgie).

Avec ce programme, l'infirmier de secteur psychiatrique étudie « l'homme dans son unité » et aborde l'influence de son environnement dans le développement des troubles mentaux.

A partir de cette période, les élèves infirmiers ont la possibilité d'accompagner des infirmiers titulaires réalisant des visites à domicile d'ex hospitalisés ou d'accompagner des Médecins Chefs lors de consultations au dispensaire d'hygiène mentale.

Il faut noter également qu'à dater de février 1978, un ensemble architectural a été créé pour accueillir les élèves en formation : le C.F.I.S. (Centre de Formation des Infirmiers de Secteur Psychiatrique).

Ceci a eu l'avantage d'améliorer considérablement les conditions matérielles de fonctionnement puisque auparavant les cours magistraux avaient lieu dans la salle des fêtes du CHS d'Allonnes, inadaptée pour cet enseignement, et les cours de travaux pratiques et travaux de groupe se déroulaient dans des salles prêtées par chacun des secteurs d'hospitalisation, tant au Mans qu'à Allonnes.

Progressivement, élèves et moniteurs vont être « détachés » des effectifs infirmiers et ne plus dépendre d'un Secteur Médical d'affectation, ce qui permettra d'assurer une application plus adaptée du programme d'études.

Le nombre d'élèves recrutés était de 54 en septembre 1973, s'élevant à 74 en 1976 et descendant à 35 en 1978.

Le programme de 1979

L'arrêté du 26 avril 1979 porte la durée des études à 33 mois, ce qui représente 2280 heures de cours et 2360 heures de stage.

La caractéristique de ce programme réside dans le fait que les unités d'enseignement sont réparties en 8 modules.

Le module 1 correspond à la première année des études. Sa validité est sanctionnée par un examen de passage en fin de module. Son obtention donne l'équivalence du certificat d'aptitude aux fonctions d'aide-soignant en cas d'arrêt des études. L'avantage de ce module vient également du fait que le contenu de celui-ci est identique au programme de 1ère année des études d'infirmière diplômée d'état.

Chaque cycle de cours est suivi d'une période de stage d'une durée équivalente dans des secteurs d'activités différenciés. Il faut toutefois souligner l'accroissement du temps de stage en hôpital général :

- en première année : 4 semaines (2 semaines en maternité et gynécologie + 2 semaines

- en médecine ou chirurgie),
- en deuxième année : 5 semaines à temps plein en médecine ou chirurgie,
- en troisième année : 5 semaines à temps plein en chirurgie ou en médecine.

La validation de chaque module s'effectue après avoir satisfait aux contrôles de connaissances. Ceci a sans nul doute une incidence sur le suivi plus strict des élèves en formation.

Les orientations de ce programme s'appuient largement sur la nouvelle définition de l'infirmière et l'autonomie du service infirmier.

Ainsi, la « relation soignant-soigné » fait place à la « démarche de soins » et aux concepts « soins infirmiers, service infirmier, dossier infirmier, projet thérapeutique, etc.... »

Si en 1973, les comportements pathologiques de l'enfant ne sont qu'ébauchés, il est essentiel de voir figurer dans le programme de 1979 une large place aux « soins infirmiers en psychiatrie infantile-juvénile » (module 3 = 5 semaines de stage + 5 semaines de cours).

Par ailleurs, les élèves infirmiers(ères) sont sensibilisés à différentes techniques d'animation et de communication, sous forme d'ateliers expérimentaux (relaxation, bioénergie, massages, etc...).

Entre 1979 et 1992 l'effectif des élèves infirmiers stagiaires (toujours agents salariés) fluctue en fonction des besoins en personnel soignant : recrutement de 31 élèves en 1979, 40 en 1983, 20 en 1991.

Par ailleurs, suite au décret du 25 février 1980, le Directeur Technique de l'Enseignement est nommé Directeur du Centre de Formation des Infirmiers de Secteur.

Le programme de 1992

Le décret du 23 mars 1992 institue un diplôme d'infirmier unique : le diplôme d'Etat d'infirmier dont la durée des études est de 37 mois et demi.

Les mots « élève » et « écoles d'infirmiers » sont respectivement remplacés par les mots « étudiant » et « Institut de Formation en Soins Infirmiers ».

La formation représente un total de 4760 heures dont 2240 heures d'enseignement théorique, 2275 heures de stages cliniques et 245 heures de suivi pédagogique. Elle est organisée en modules d'une durée de 40 à 100 heures.

Le programme des études d'infirmier a pour objectif de favoriser l'émergence d'un nouveau profil d'infirmier dont les caractéristiques sont les suivantes :

- un infirmier apte à répondre aux besoins de santé d'un individu ou d'un groupe dans le domaine préventif, curatif, de réadaptation et de réhabilitation,
- un infirmier polyvalent apte à dispenser des soins infirmiers prenant en compte l'ensemble des problèmes posés par une atteinte fonctionnelle et une détresse physique ou psychologique qui frappe une personne. L'infirmier doit faire participer l'individu ou le groupe en prenant en considération leur dimension culturelle et leur personnalité,

- un infirmier bénéficiant d'une meilleure reconnaissance sociale grâce à son savoir lui permettant d'affirmer une réelle professionnalisation.

La mise en pratique de ce nouveau programme, qui a pris en compte les contenus antérieurs des programmes d'infirmier D.E. et d'infirmier de Secteur Psychiatrique (pas suffisamment, au gré de certains professionnels), a nécessité un travail de réflexion préparatoire, en particulier entre l'école d'infirmières du C.H. du Mans et notre Etablissement.

Nous avons décidé de poursuivre notre réflexion dès la rentrée de septembre 1992 en organisant certains cours en commun (cours magistraux et travaux dirigés).

A la rentrée de septembre 1993, un cadre infirmier D.E. du C.H. du Mans est venu enrichir les compétences de l'équipe enseignante de notre I.F.S.I. Puis, progressivement, d'autres cadres D.E. ont suivi cette démarche et ont permis un équilibre idéal pour appréhender ce nouveau programme destiné à former des professionnels polyvalents.

Conformément à l'une des quatre missions des I.F.S.I., un département de formation continue destinée au personnel soignant a commencé à fonctionner à compter d'octobre 1995, animé par un cadre infirmier.

Entre 1992 et 2002 le nombre des étudiants a augmenté sensiblement pour compenser l'érosion démographique du personnel infirmier provoquée par les nombreux départs en retraite et l'application des 35 heures ; le recrutement est passé de 15 étudiants à 35 étudiants en première année.

Telle est l'histoire synthétique d'une période dessinant l'évolution de la formation initiale du personnel soignant au sein du Centre Hospitalier Spécialisé de la Sarthe.

Je tiens à remercier chaleureusement tous les formateurs et les secrétaires qui ont partagé mon exercice professionnel en pédagogie entre 1973 et 2002.

Le 10 décembre 2004,

Jacky TESSIER

**Responsable de la formation initiale
De septembre 1973 à septembre 2002**

Evidemment, l'histoire de la formation se poursuit : une nouvelle étape a été franchie avec **la réforme de 2009** : nouveau programme, nouveau référentiel de compétences, formation universitaire, analyse réflexive de la pratique. D'autres pages commencent à s'écrire : approche par la simulation, e-learning, et autres plateformes collaboratives : l'apprentissage des soins infirmiers et du métier de soignant, à l'image de la société et des populations qu'il a pour mission de soigner, n'en finit pas d'évoluer. Mais cela est une autre histoire...